



Etre un automobiliste éco-responsable est le gage d'un comportement citoyen

**NETVOX** récompense ce choix par une offre d'assurance innovante et exclusive...



### L'offre Bonus CO2

Vous avez choisi de rouler dans une voiture ayant une émission de CO<sub>2</sub> <130g /km ?

Pour accompagner ce choix écologique, nous vous faisons bénéficier de :

**10% de Bonus supplémentaire !**



**10% de bonus supplémentaire !**



## Pourquoi le Bonus CO2 [Netvox](#) ?

Le ministère de l'écologie et du développement durable a décidé à travers le Grenelle de l'environnement de mettre en place des solutions pour réduire les émissions de CO2.

Par conséquent les constructeurs automobiles se mettent à penser « voitures propres » (Peugeot avec son programme Blue Lion, Opel avec Ecoflex, Citroën avec airdream...). Nous pouvons constater une volonté unanime d'introduire une « politique verte » en matière d'automobile.

Dans ce contexte et au vue de ces initiatives, [Netvox](#) a décidé d'encourager les assurés qui font acte d'Eco responsabilité en circulant dans des véhicules à faible émission de CO2.

[Netvox](#) a créé le **Bonus CO2** qui accorde automatiquement au conducteur d'un véhicule emettant moins de 130g de CO2 un **bonus supplémentaire** de 10% applicable sur la prime de référence de la formule **SERENITE**.

[Netvox](#) poursuit ainsi sa stratégie affinitaire qui vise à conjuguer la qualité et le prix ainsi qu'à accompagner par des offres innovantes les nouveaux besoins de ses assurés en lien direct avec leurs comportements.

## Comment bénéficier du Bonus CO2 [Netvox](#) ?

C'est très simple, si votre véhicule émet moins de 130g CO2/km, votre tarificateur [Netvox](#) calcule et intègre **automatiquement** la **réduction de tarif Bonus CO2** applicable sur la formule **SERENITE** (Tous risques)





## Histoire de CO2

### ■ Le Grenelle de l'environnement...

Pour le Grenelle de l'environnement les acheteurs de véhicules propres seront privilégiés, les autres seront sanctionnés. Un bonus écologique sera versé à l'achat d'un véhicule neuf émettant moins de **130g de CO2/km**. A l'inverse, les achats de véhicules neufs émettant plus de 160g/km de CO2 entraîneront un malus.

### ■ Les émissions de CO2

Il faut savoir qu'un automobiliste français émet chaque année en moyenne 2.5 fois le poids de sa voiture en CO2 (la moyenne des émissions de CO2 du parc automobile en France est de **176g de CO2/km**). Ce qui entraîne des dégâts sur la planète, (modification des écosystèmes, augmentation de l'effet de serre, réchauffement de 1,4 à 5,8°C d'ici à la fin du siècle...)

Dans ce contexte [Netvox](#) en tant que spécialiste de l'assurance automobile a décidé très rapidement de se positionner sur une tendance de marché importante qui va conditionner de nouveaux comportements et de nouveaux rapports de l'assuré à l'automobile.

[Netvox](#) a créé le **Bonus CO2** pour les assurés conduisant des véhicules dont la motorisation, le style et le mode d'utilisation conditionnent favorablement l'exposition aux risques de sinistralité, tant en RC qu'en dommages.

[Netvox](#) soutient les démarches et les politiques publiques en faveur du développement durable et des économies d'énergie qui visent à améliorer sensiblement les comportements des automobilistes sur la route.



## Quel véhicule pour bénéficier du bonus CO2 NETVOX?

CLASSE	COULEUR	Emission CO2 (g/km)	Emission CO2 et consommation
	vert foncé	< 100	Très faibles
	vert moyen	101-120	faibles
	vert pâle	121-140	assez faibles
	jaune	141-160	moyennes
	jaune-orangé	161-200	assez élevées
	orange	201-250	élevées
	rouge	>250	Très élevées

